



**CONSEIL COMMUNAL
CHÉSEREX**

Procès-verbal de la séance du conseil communal du 7 décembre 2017

Le Président du conseil Jean-René Lepezzel souhaite la bienvenue à tous.

La secrétaire passe à l'appel :

Membres présents :	37
Membres excusés :	3
Membres absents :	-
Total membres :	40

Le quorum est atteint et la séance est déclarée ouverte.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2017
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis 18/2017 : Modification du plan d'extension (PE) « Bonmont » - Secteur des constructions « E »
5. Préavis 19/2017 : Budget 2018
6. Préavis 20/2017 : Modification de six articles des statuts de l'Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)
7. Préavis 21/2017 : Retrait de la commune de Chésereux de l'Association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée « Conseil régional du district de Nyon »
8. Rapport des délégués aux associations intercommunales
9. Divers.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2017

- Nathalie Haab, Conseillère, se réfère à la p. 5 « Conseil Régional » et souhaite savoir qui a été élu au CODIR, puisque M. Haldimann ne l'a pas été : Il s'agit de **M. Frédéric Mani, syndic de Dully**.
- Philippe Widmer, Conseiller, corrige à la p. 4 « Préavis 16/2017 » le restaurant scolaire coûtera **1-2 points** d'impôts et non deux.
- Thérèse Lüscher, Conseillère, corrige en p. 5 « AEE » il s'agit d'une **recapitalisation** et non d'une recapitulisation.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec ses modifications.

2. Communications du bureau

Jean René Lepezzel, Président, partage les remarques suivantes :

- L'inspection du préfet le 27 novembre s'est bien déroulée, tout est en ordre dans la tenue de nos dossiers.
- Le préfet a évoqué le vote que nous avons eu en décembre 2016, pour lequel nous n'étions pas sûrs de la procédure à suivre. Il confirme que selon l'usage le plus récent nous avons tout de même raison de faire voter comme nous l'avons fait !
- Le Président remercie le bureau pour l'organisation du repas de ce soir,
- Il rappelle que les rapports des commissions doivent impérativement être rendus au plus tard le dimanche, précédant le conseil, avant 21 heures.

3. Communications de la Municipalité

Monique Locatelli, Syndic :

- La visite du préfet du 27 novembre n'a donné lieu à aucune critique.
- Reçu courriel du Conseil d'Etat concernant la directive sur le traitement fiscal des plus-values agricoles. La Municipalité a accepté que l'administration cantonale des impôts applique cette directive pour l'impôt communal.
- La Direction générale de l'Environnement a remis une nouvelle carte des périmètres des dangers naturels, valable depuis le 15 novembre 2017. Cette carte peut être consultée au greffe.
- Le 19 décembre un poste de gendarmerie mobile sera stationné sur la place : chacun est le bienvenu pour venir poser des questions ou se renseigner.
- Le festival de Jazz de Chésereux a été actif depuis 40 ans mais malheureusement cette société s'est dissoute. Le petit capital restant a été offert à la Commune de Chésereux et celle-ci a décidé de le remettre à la société de développement pour une activité en rapport avec la culture.

Patrick Barras, Municipal :

- Reçu le rapport extrêmement complet du bureau E-Consulting concernant les droits de superficie. La Municipalité va l'étudier et regarder la faisabilité. Il y a maintenant un état des lieux de tout le parc immobilier (immeubles ou parcelles). Un préavis sera présenté au mois de mars.
- Le projet de chemin piétonnier le long de la route de Chiblins est actuellement en traitement au Canton. La commune de Gingins a été approchée afin de savoir si elle envisageait une éventuelle extension du chemin : elle souhaite attendre de voir l'avancement de notre projet avant de se prononcer. Il faudra être vigilant afin de ne pas empiéter sur une zone agricole, ce qui serait synonyme de déclassement.

Yvan Laurent, Municipal :

- Les travaux de fouille et les réparations des conduites des sources à la Florettaz avancent selon le planning.
- Concernant le toit de la piscine dont une partie avait été arrachée pendant la tempête de septembre 2017, l'architecte fera un relevé et rendra son rapport.
- Restaurant scolaire : le gros œuvre est terminé : il y a eu beaucoup de séances avec les architectes ainsi qu'avec le futur exploitant.

Pascal Steimer, Municipal :

- Suite à des fuites d'eau sur la place communale, des travaux seront entrepris au printemps en y joignant également le remplacement de certaines cunettes.
- Télé-Dôle a eu son assemblée générale : c'est une année de transition puisque la commune a cédé ses actions au Conseil Régional. La gestion est confiée au groupe SOGESTAR. Des investissements vont être nécessaires. L'investissement effectué l'année passée par notre commune a été bénéfique puisqu'il a permis d'assurer 70 jours d'exploitation ; 30 jours supplémentaires d'exploitation sont estimés comme conséquence du réaménagement des pistes.

Dominique Fleury, Municipal :

- Ce matin même une classe scolaire a planté 70 chênes sur la Vy de l'Etraz, la Florettaz et le chemin des Marais. Enthousiasme garanti.

- Cette année la commune a mobilisé le triage forestier pour les décorations de Noël à la mairie. Il remercie tous les créateurs !

4. Préavis 18/2017 : Modification du plan d'extension (PE) « Bonmont » Secteur des constructions « E »

Nathalie Haab, Conseillère, rapporte pour la commission ad hoc.
La discussion est ouverte mais pas demandée.
Le préavis 18/2017 est accepté à l'unanimité.

5. Préavis 19/2017 : Budget 2018

Philippe Widmer, Conseiller, rapporte pour la commission des finances.
La discussion est ouverte mais pas demandée.
Le préavis 19/2017 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis 20/2017 : Modification de six articles des statuts de l'Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)

Jean-Luc Reymond, Conseiller, rapporte pour la commission ad hoc.
La discussion est ouverte.

Jean-François Burkhalter, Conseiller, remarque que le terme « alternative » indique déjà deux solutions et qu'il n'y a pas lieu de le répéter.

Thérèse Lüscher, Conseillère, se réfère à l'article 2 par rapport à l'article 5 et demande si le nom de l'Etablissement scolaire « Elisabeth de Portes » a changé, car l'école est nommée en tant que « site de Borex-Crassier »

Yvan Laurent, Municipal, répond que ce terme regroupe tous les bâtiments ainsi que la piscine. Auparavant, il ne s'agissait que des bâtiments scolaires. Les écoles de Chésereux, Gingins, La Rippe et Elisabeth de Portes se trouvent sur le site de Borex-Crassier.

La discussion est close.

Le préavis 20/2017 est accepté à la majorité avec 2 abstentions.

7. Préavis 21/2017 : Retrait de la commune de Chésereux de l'Association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée « Conseil régional du district de Nyon »

Jean-René Lepezzel, Président, rappelle aux conseillers que c'est le bureau du conseil qui procède à la désignation d'une commission. C'est une procédure délicate dans laquelle le bureau tient compte des compétences, de l'équilibre professionnel et de l'expérience des conseillers. Sachant que plusieurs conseillers sont membres de commissions statutaires et ne peuvent légiférer dans une commission ad hoc, le choix est réduit à 23 conseillers. Dans le cas de ce préavis, le règlement obligeait la Municipalité à reprendre les termes de la motion, soit « le retrait de la commune de Chésereux de l'Association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée « le Conseil Régional ». Le bureau a choisi équitablement les membres de la commission y compris Francis Baud, qui a présenté la motion. Les membres de cette commission n'étaient pas tous du même avis,

Mélanie Pernet, Conseillère, rapporte pour la commission ad hoc majoritaire.

Francis Baud, Conseiller, rapporte pour la commission ad hoc minoritaire.

Hervé Matthey Junod, Conseiller, rapporte pour la commission des finances.

La discussion est ouverte.

Pascal Ansermet, Conseiller et membre de la commission ad hoc, rebondit sur l'intervention de Dominique Fleury, Municipal, en précisant que les 70 arbres plantés par les enfants n'auraient pu l'être sans l'apport du Conseil Régional puisque la moitié du coût a été pris en charge par les communes et l'autre moitié par le Conseil Régional.

Pascal Steimer, Municipal, remercie les membres des commissions pour leur étude et reprend les points suivants relatés dans les rapports :

- Notre commune n'est pas exclue des décisions financières, à part celles du DISREN, puisque nous n'en faisons pas partie.
- Nous avons toujours collaboré avec succès avec les communes voisines, pourquoi ne pourrions-nous pas développer une collaboration identique avec la région.
- Quant aux transports publics, ce n'est pas le Canton qui s'occupe des modalités de leur développement mais bien la commission de la mobilité du Conseil Régional. La Municipalité fait partie du groupe de travail et est donc directement impliquée dans l'organisation des lignes régionales. Si nous quittons le Conseil Régional, nous devenons un simple demandeur-payeur.
- Sans une organisation forte et structurée, nous ne pouvons faire pression sur le Canton dans le domaine du réaménagement des routes.
- Financièrement, la commune a intérêt à être partie prenante dans la future entité de gestion de la STEP : sinon, elle sera traitée comme un simple client et se verra imposer un coût de traitement de l'eau sans aucun pouvoir de décision.
- Notre participation financière est limitée à ce jour au paiement des cotisations (CHF 25'000.-/an) : seule une part de notre participation est dédiée au fonctionnement soit environ 40%, le solde est consacré directement à des études et des investissements.
- Cette participation financière représente environ 0.25 point d'impôt. La charge liée au Conseil Régional représente 7% de l'ensemble de nos participations aux associations intercommunales.
- Quant au retour sur investissements, la participation de Chésereux au Conseil Régional a permis de financer un certain nombre de projets à l'échelle régionale dont les habitants sont bénéficiaires : amélioration des horaires de la ligne 815, aménagement des pistes de la Dôle, reconstruction du Zoo de la Garenne, étude pour la réalisation d'un nouveau Musée du Léman, développement d'un réseau régional de pistes cyclables, soutien à la culture, mise en œuvre de réseaux agro-écologiques, études pour l'amélioration du trafic transfrontalier, mise en place d'une filière à bois qui a permis de valoriser le bois produit par notre commune, etc..
- En conclusion, ce n'est qu'en faisant partie du Conseil Régional qu'on peut en démontrer l'utilité. Sans la participation des communes, il n'y a pas de Conseil Régional.
- Dans la situation politique et économique actuelles, notre commune n'a pas les moyens de défendre, à l'échelle régionale et cantonale, son autonomie ou ses prérogatives sans un appui des autres communes de la région. Elle ne dispose ni des moyens financiers, ni des compétences, ni des disponibilités pour faire face à l'ensemble des défis à l'échelle régionale et cantonale. Nos finances ne s'amélioreront probablement pas dans un avenir proche et les problématiques auxquelles sont confrontées les communes sont toujours plus complexes : les Conseillers et la Municipalité ne sont pas des professionnels à plein temps ! Dans ce contexte il est donc important de pouvoir regrouper les ressources, de se concerter entre communes et de faire appel à des compétences externes : c'est bien le but et le rôle de cette association de communes appelée Conseil Régional et nous le faisons à un coût raisonnable.

Jean-François Burkhalter, Conseiller, aimerait connaître le montant de la participation du Conseil Régional à la plantation des 70 arbres.

Pascal Ansermet, Conseiller, répond que c'est un montant que le réseau agro-écologique reçoit, soit CHF 1,5 par habitant des 18 communes et le Conseil Régional remet la même somme. Nous avons une enveloppe globale qui permet de mettre en route des projets dans les 18 communes. Il ne connaît pas le montant exact de la plantation à Chésereux.

Dominique Fleury, Municipal, précise que la plantation de ces arbres ne coûte rien, si ce n'est la facturation des heures de travail pour la main d'œuvre des employés du Triage Forestier.

Franco Rigamonti, Conseiller, aimerait connaître la raison du retrait des communes de Bogis-Bossey ou Commugny du Conseil Régional.

Francis Baud, Conseiller, répond que ces communes estiment que le Conseil Régional est une machine administrative très lourde et qu'ils préfèrent gérer leurs projets eux-mêmes avec leurs voisins directs (par ex, route de Commugny à l'autoroute). Pour sa part, il estime qu'on parle

beaucoup d'études, de relations entre les communes mais il se demande si Chésereux a quelque chose à retirer d'une association si grande qui va jusqu'à Rolle !

Alexandre Rigamonti, Conseiller, pense que le sujet est sensible – avec deux rapports de la commission ad hoc – et également émotionnel et il souhaite que nous votions au bulletin secret.

Une majorité des conseillers soutient la proposition. Le vote au bulletin secret est accepté.

Patrick Barras, Municipal, rappelle que le chemin piétonnier est le projet en cours à Chésereux (estimé à environ 150'000 – 200'000 CHF) et il espère bien que le Conseil Régional via le Canton qui soutient tout ce qui a trait à la mobilité douce, y participera à hauteur de 25 % à 33 %.

Philippe Widmer, Conseiller, se demande pourquoi la réalisation du passage sous voies de la gare de Gland a été partiellement subventionnée par le Conseil Régional et comment cette décision a été prise. D'autre part, il a aussi vu un article dans le Journal La Côte qui mentionnait le manque de reconnaissance du Conseil Régional, bien qu'il existe depuis plus de 10 ans. Le concept du Conseil Régional s'est inspiré d'une structure française ... nous sommes les seuls en Suisse à l'avoir fait ! Il s'interroge également sur l'utilité de faire partie du Conseil Régional sans faire partie du DISREN.

Pascal Steimer, Municipal, précise que le préavis au sujet du passage sous voies a été voté au Conseil Régional dans le mécanisme DISREN : le projet était reconnu comme un projet régional. Dans tous les projets DISREN il y a toujours des financements externes, l'entier du projet n'est pas à la charge de la commune et c'est le rôle du Conseil Régional de chercher du financement externe. Pour exemple, le Conseil Régional a obtenu 70 millions du Canton pour le projet d'agglomérations territoriales.

Concernant la reconnaissance du Conseil Régional, cela s'explique par le fait qu'au début un système de financement de projets devait être mis en place (PIR) qui n'a pas été accepté. Puis le DISREN a été adopté et c'est aujourd'hui seulement qu'on en voit les aspects concrets : les études antérieures ont permis parfois de renoncer à un projet ou d'influencer des projets qui vont se réaliser.

Jean-Luc Raymond, Conseiller, estime que la forme du préavis municipal n'est pas claire et souhaite des explications.

Jean-René Lepezzel, Président, répond que le préavis est le résultat d'une motion déposée par Francis Baud, Conseiller, en décembre 2016 demandant à la Commune de Chésereux de sortir du Conseil Régional. La Municipalité a répondu à cette demande par le préavis 21 (assorti en l'occurrence d'une recommandation négative). Il n'y a pas de choix dans l'expression de ce préavis, il est imposé par le règlement du Conseil communal. En résumé et pour être le plus clair possible : si l'on veut sortir du Conseil Régional il faut voter OUI et si l'on veut que Chésereux reste dans le Conseil Régional il faut voter NON.

Hervé Matthey-Junod, Conseiller, rebondit sur le message de la commission des finances sur la propension à dépenser de l'argent quand ce n'est pas le nôtre : le Conseil Régional a dépensé CHF 460'000.- pour le passage sous voies.

François Mathey, Conseiller, fait remarquer que le Conseil Régional brassait du vent au début mais que depuis quelques années il y a des réalisations concrètes. Nous sommes une région aisée mais il y a un grand manque dans notre région au point de vue des infrastructures routières, transports publics et de la mobilité douce, et c'est le Conseil Régional qui est notre interlocuteur.

Dominique Fleury, Municipal, ajoute que les 9 communes de l'AIAB se sont retrouvées le 29 novembre au Conseil Régional pour étudier les problèmes de mobilité sur le territoire d'Asse et Boiron. Comme nous avons tous des problèmes de circulation et de parking, les 9 communes ont déposé une étude de parkings P+R et de transports publics améliorés. C'est indispensable d'y être, autrement nous serons le petit village gaulois qui attend de voir la décision des autres. D'ailleurs le projet de sentier fait partie d'un réseau qui risque de s'agrandir sur d'autres villages.

Francis Baud, Conseiller, pense qu'on est toujours les parents pauvres car le Conseil Régional n'a rien pu faire en 10 ans. Deviendrons-nous vraiment les parents riches si nous restons au Conseil Régional ?

La discussion est close.

Le vote à bulletin secret débute.

Vote : 37 conseillers, 37 bulletins rentrés, 0 blanc, 0 nul, 21 oui, 16 non

Le préavis No 21/2017 est accepté.

8. Rapport des délégués aux associations intercommunales

AEE, Nicolas Schwab :
Pas de séances.

AIAB, François Mathey :
Pas de séances.

Conseil Régional, Pascal Ansermet :
Pas de séances.

SIECGE, Philippe Lacôte :
Une commission ad hoc a été nommée pour les statuts.

9. Divers

Philippe Widmer, Conseiller, est content de savoir que le chemin progresse.

Il constate que les voitures roulent trop vite sur la route de Chiblins et se demande si on ne pourrait acheter un (voire deux radars vu leur coût) comme celui de la route de Crassier pour les placer sur cet axe.

Patrick Barras, Municipal, rappelle que ce sont des radars pédagogiques : ils ne sont pas fixes et dès le mois de janvier ils seront placés à un autre endroit. S'il y en a trop, le but de surprise ne sera pas atteint.

Franco Rigamonti, Conseiller, demande s'ils sont correctement calibrés ?

Patrick Barras, Municipal, répond par l'affirmative mais ils sont calibrés sur une distance d'approche trop longue. On va essayer de diminuer la distance.

Jean-Robert Kuffer, Conseiller, souhaite faire part d'un souci au sujet du personnel de la piscine. Il est normal que les employés imposent des règles mais pas qu'ils manquent de chaleur et d'humanité. Il demande à la Municipalité de prendre conscience de ce problème.

Yvan Laurent, Municipal, le remercie pour sa remarque et va s'occuper de ce cas.

Jean-René Lepezel, parle en tant que Conseiller et s'étonne qu'il n'y ait jamais assez de rouleaux dans le distributeur de rouleaux pour chiens.

Patrick Barras, Municipal, répond que beaucoup de gens soit ne savent pas se servir soit ils en prennent trop. Il va se renseigner auprès des employés communaux, mais ceux-ci remplissent les distributeurs tous les matins.

Monique Locatelli, Syndique, remercie le personnel administratif et le Conseil Communal pour la bonne entente et présente ses meilleurs vœux de santé à tous.

Jean-René Lepezel, Président, réitère ses vœux à chacun.

La séance est levée à 20h25 et suivie par une fondue à l'Auberge communale.

Le président :


Jean-René Lepezel



La secrétaire :


Lilly Steimer